

## JOURNAL OFFICIEL

DU TERRITOIRE DU TOGO PLACÉ SOUS LE MANDAT DE LA FRANCE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

PRIX DU NUMERO 1 fr.

## SOMMAIRE



## PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Décret du 22 Octobre 1928 modifiant le taux de l'indemnité de première mise d'équipement allouée aux administrateurs des colonies. <i>(Arrêté de promulgation du 7 décembre 1928)</i>	819
Décret du 22 Octobre 1928 portant règlement pour l'application aux colonies de l'article 111 de la loi du 30 juin 1923 relative à la mise à la retraite des fonctionnaires civils pères d'au moins trois enfants vivants. <i>(Arrêté de promulgation du 7 décembre 1928)</i>	820

Circulaire ministérielle N° 41 du 6 Novembre 1928 au sujet de l'application aux colonies de l'article 111 de la loi du 30 juin 1923.	820
--	-----

Décret du 1 <sup>er</sup> Novembre 1928 portant règlement d'administration publique en vue de l'exécution de l'article 71 de la loi du 14 avril 1924 créant une caisse intercoloniale de retraites. <i>(Arrêté de promulgation du 7 décembre 1928)</i>	821
---	-----

Personnel Européen.	840
---------------------	-----

## ACTES DU POUVOIR LOCAL

Arrêté du 4 Août 1928 ramenant à compter du 15 août 1928 de 0 f. 50 à 0 f. 40 par 100 kilogrs. la taxe sur le tonnage importé et exporté perçue au profit de la Chambre de Commerce.	840
--	-----

Arrêté du 4 Décembre 1928 rapportant l'arrêté du 4 octobre 1928 et ouvrant temporairement à la circulation de certains véhicules automobiles la route de Lomé à Atakpamé, dans le cercle de Lomé.	840
---	-----

Actes concernant le personnel européen	840
--	-----

Actes concernant le personnel indigène	841
--	-----

Commissions	842
-------------	-----

Commissions des patentés et licences	843
--------------------------------------	-----

Délégations de solde	843
Domaines	843
Enseignement	844
Justice indigène	844
Vérification de caisses	844
Appel à la concurrence	845

## PARTIE NON OFFICIELLE

Avis divers
-------------

PARTIE OFFICIELLE  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ARRÈTÉ N° 689 promulguant le décret du 22 octobre 1928 modifiant le taux de l'indemnité de première mise d'équipement allouée aux administrateurs des colonies.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU TOGO P. I., CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo ;

Vu le décret du 22 octobre 1928 modifiant le taux de l'indemnité de première mise d'équipement allouée aux administrateurs des colonies ;

## ARRÈTE

ARTICLE UNIQUE. — Est promulgué dans le Territoire du Togo placé sous le mandat de la France le décret du 22 octobre 1928 modifiant le taux de l'indemnité de première mise d'équipement allouée aux administrateurs des colonies.

Lomé, le 7 décembre 1928.

L. PÈTRE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ;  
Vu l'article 127 B de la loi de finances du 13 juillet 1911 ;

Vu le décret du 11 septembre 1920 portant modification au décret du 2 mars 1910 sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial ;